

SE-UNSA REIMS - Flash du 17 février 2011

Merci d'afficher le flash en salle des profs (utilisez le format .pdf joint) ou transférez-le

Au sommaire :

- 1/ Billet d'humeur : entrée en vigueur à la rentrée, de la nouvelle table de multiplication de Luc Chatel
- 2/ Réussir la mobilisation du 19 mars dans notre académie !
- 3/ Le président de la République n'en finit pas, sur l'Ecole, de conter la même histoire.
- 4/ Suites du colloque "Imaginons le collège de demain"
- 5/ Heures de labos : ne pas se laisser faire !
- 6/ Histoire-Géo au bac S : définition de la nouvelle épreuve
- 7/ Comment sauver les associations sportives ?
- 8/ Dépendance : le débat continue

1/ Billet d'humeur : entrée en vigueur à la rentrée de la nouvelle table de multiplication de Luc Chatel

Ajout au programme de l'enseignement par Luc CHATEL Ministre de l'Education Nationale pour la rentrée scolaire 2011.

2 x 1	Elève de plus	= 1	Poste d'enseignant en moins
2 x 2	Elèves de plus	= 2	Postes d'enseignant en moins
2 x 3	Elèves de plus	= 3	Postes d'enseignant en moins
2 x 4	Elèves de plus	= 4	Postes d'enseignant en moins
2 x 5	Elèves de plus	= 5	Postes d'enseignant en moins
2 x 6	Elèves de plus	= 6	Postes d'enseignant en moins
.....	Elèves de plus	Postes d'enseignant en moins
2 x 26 000	Elèves de plus	16 000	Postes d'enseignant en moins

Eric HEBRARD

2/ Réussir la mobilisation du 19 mars dans notre académie !



Le 19 mars, nous serons à nouveau mobilisés pour faire entendre notre opposition à la casse budgétaire que subit le service public d'éducation.

Notre détermination à obtenir une autre ambition pour le système éducatif est intacte.

Cette journée du 19 mars se déclinera dans chaque académie. Elle s'inscrit dans le plan global du collectif « L'Ecole est notre avenir » autour de la carte scolaire 2011 ([lire l'appel du collectif](#)). La construction progressive de la mobilisation doit permettre des actions en crescendo.

Le SE-Unsa estime que c'est bien avec l'ensemble de la communauté éducative qu'il faut mener ce combat. C'est aussi au plus près du terrain,

dans les écoles, collèges et établissements que nous devons agréger les forces pour mobiliser tout le monde : enseignants, parents, syndicats lycéens et étudiants, militants des associations complémentaires de l'Ecole et des mouvements pédagogiques, mais aussi élus locaux.

Alors que le gouvernement fait retarder la tenue des CTP 1er degré, élections cantonales obligent, répondons par une manifestation massive le 19 mars.

3/ Le président de la République n'en finit pas, sur l'Ecole, de conter la même histoire.

Il déplore la faiblesse des salaires des enseignants tout en n'esquissant aucune perspective de revalorisation, il avance comme solution "l'autonomie" des établissements pour mieux masquer les suppressions massives de postes, il avance de vagues propositions sur la formation des enseignants alors qu'il faut rebâtir une formation digne de ce nom.

Le président de la République en reste, sur l'Ecole, à des formules en décalage avec la réalité que vivent les personnels confrontés à des difficultés réelles.

Les pistes avancées restent partielles et fragmentaires, encombrées d'une vision réductrice des élèves et des personnels.

L'UNSA Education, sur la formation des enseignants, a fait de nombreuses propositions. Elle sera au rendez-vous que fixera le chef de l'Etat pour que ce dossier sorte de l'immobilisme négatif où le gouvernement l'a fait échouer.

4/ Suites du colloque "Imaginons le collège de demain"



Le SE-UNSA a tenu son colloque « Imaginons le collège de demain », à Paris le 12 janvier dernier.

De l'avis de tous les participants, celui-ci aura répondu à de nombreuses questions sur la situation actuelle et ouvert de nombreuses pistes pour trouver des remèdes durables à la réussite de tous les élèves.

Nous sommes entrés dans l'"après-colloque". La réflexion doit se poursuivre avec tous les acteurs du monde de la scolarité obligatoire et au-delà avec tous les citoyens attachés au Service public d'éducation.

Lire la suite sur <http://avenirducollege.wordpress.com/>

5/ Heures de labos : ne pas se laisser faire !

Les DHG sont arrivées. Elles sont tellement étriquées qu'il est parfois difficile d'assurer les enseignements obligatoires. Dans ce contexte, les chefs d'établissements tentent parfois, sous divers prétextes, de ne plus attribuer les heures de décharge existant par exemple pour les laboratoires de sciences et le cabinet d'histoire-géographie.

Pourquoi ce changement ? Pour faire de menues économies ! Aucune modification des textes n'est intervenue depuis l'an dernier. Il n'y a aucune raison de ne plus attribuer ces décharges aux collègues.

Contactez le SE-Unsa en cas de difficultés !

6/Histoire-Géo au bac S : définition de la nouvelle épreuve

La note de service définissant l'épreuve anticipée d'Histoire-Géo en première S est parue au BO du 3 février.

Conformément aux indications déjà données par l'Inspection générale, l'épreuve restera d'une durée de 4 heures pour un coefficient 3.

Elle sera composée de 2 parties.

La première partie consistera à rédiger une composition d'histoire ou de géographie définie comme "réponse organisée et pertinente, comportant une introduction, plusieurs paragraphes et une conclusion." Les candidats auront le choix entre 2 sujets de la même discipline.

La seconde partie se composera de deux exercices :

- l'analyse d'un ou deux documents d'histoire
- l'analyse d'un ou deux documents de géographie ou la réalisation d'un croquis à partir d'un fond de cartes.

Voir au BO : <http://www.education.gouv.fr/cid54851/mene1033347n.html>

7/ Comment sauver les associations sportives ?

Le CA de l'UNSS s'est tenu le 9 décembre dans un contexte particulier. En effet, la circulaire de septembre 2010 donne des directives pour la promotion du sport scolaire et fixe des objectifs qu'il faut atteindre dès cette année.

Le préambule du rapport, présenté pour discussion à ce CA, stipule qu'il faut partir de l'état des lieux des forces et des faiblesses, tout en respectant les consignes ministérielles. Le SE-Unsa n'a pu qu'approuver cette nouvelle manière d'appréhender le fonctionnement des associations sportives. En effet, si l'on peut se féliciter de la bonne santé de l'UNSS, force est de constater que localement des difficultés sont pointées. Le nombre d'établissements considérés en difficulté (l'AS compte moins de 9 licenciés) passe de 248 à 338 cette année. De même, le nombre d'enseignants ayant le forfait AS dans leur service mais ayant 0 licencié passe de 39 à 65.

Le SE-Unsa refuse de faire porter la responsabilité de ce dysfonctionnement sur les seuls enseignants d'EPS. Il a demandé que des discussions soient engagées très rapidement avec les différents partenaires afin d'étudier les causes de ces échecs et surtout trouver des pistes de travail qui permettent à ces AS de redémarrer.

Sans doute va-t-il falloir « chambouler » certains championnats traditionnels, mais le SE-Unsa est prêt à engager le débat, en tenant compte de tous les avis, c'est-à-dire de l'AS locale à la direction nationale, en associant l'ensemble des partenaires présents au CA.

8/ Dépendance : le débat continue

L'UNSA a été reçue le 10 février par les ministres Bachelot-Narquin et Montchamp pour présenter son approche du dossier « dépendance ». Pour l'UNSA, la perte d'autonomie, qu'elle soit due au handicap ou à l'âge, est un problème de société, qui pose plusieurs questions.

La prise en charge de la perte d'autonomie doit donc être assurée solidairement.

Elle a vocation à constituer un 5ème risque, susceptible, à terme, d'être géré par une Sécurité Sociale renouvelée. Dans le cadre de cette perspective générale, il s'agit de répondre à l'urgence concernant les personnes âgées, dont le nombre, et donc l'exposition au risque « dépendance », s'accroîtront à brève échéance.

Pour l'UNSA, cela pose plusieurs questions.

- **Celle du financement** : la montée en charge du dispositif « dépendance » est financièrement accessible (environ 10 milliards d'euros sur 5 ans). Dans sa logique d'un droit universel solidaire assurant à tous un socle solide de couverture contre la dépendance, l'UNSA milite pour que le financement soit le plus large et le plus juste possible, donc à la fois intergénérationnel et sollicitant tous les revenus, y compris ceux du capital : le recours à la CSG répond à ces critères. L'UNSA n'adhère donc pas aux hypothèses qui ne feraient porter l'effort que sur certains (assurance obligatoire à partir de 50 ans, allocations gagées sur le patrimoine, hausse de la CSG limitée à une catégorie, « journée de solidarité » supplémentaire pour les seuls salariés...). Elle n'est pas opposée à l'idée d'une couverture complémentaire facultative, dès lors que ce socle commun de haut niveau serait bien garanti et qu'un encadrement plus strict des contrats d'assurance « dépendance » serait réalisé.
- **Celle de la structure** : il s'agit de s'appuyer sur l'existant pour le consolider et l'étendre. L'actuelle CNSA (caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) est, pour l'UNSA, l'outil adéquat pour piloter la montée en charge du dispositif « dépendance », quitte à en adapter le fonctionnement.
- **Celle des moyens** et de la qualité des aides et de l'accueil : les besoins en établissements d'accueil doivent être satisfaits, tandis que les besoins de recrutement, de formation de personnels exigent que leurs conditions de travail et de rémunération soient sérieusement améliorées. La situation des « aidant familiaux » doit aussi être impérativement examinée afin de renforcer leurs droits.

Les ministres ont confirmé que rien n'avait encore été arrêté. La concertation doit se poursuivre pour des décisions fin juin et, selon le Président de la République, un probable projet de loi à l'automne.

Rappel: l'UNSA Champagne-Ardenne organisera le mercredi 13 Avril 2011, un débat sur cette question, de 14h00 à 17h30, à la Maison des syndicats de REIMS, en présence de Martine VIGNAU, Secrétaire Nationale de l'UNSA. Cette réunion est ouverte à tous les adhérents de l'UNSA et public intéressé. Pour recevoir une invitation merci d'écrire à ur-champagne.ardenne@unsa.org en indiquant demande d'invitation pour le mercredi 13 Avril 2011.



Enseignants de l'Unsa

Un syndicat de la maternelle au lycée

AED/AVS

Agrégés

ASH

Certifiés

COP

CPE

EPS

Formateurs

PE

PEGC

PLP

Profs contractuels

<http://www.se-unsa.org>

Vos contacts au Se-UNSA :

Jean-Michel ALAVOINE, Secrétaire académique 03.26.88.25.53

Francis GRENET, Secrétaire Académique adjoint, en charge du second degré et élu CAPA 06.88.30.23.74

Hamdy OULD AMAR, Sandrine LEFEVRE, Sylvie GANTHIER, Jérôme BOUINOT et Philippe GARET, élu(e)s en CAPA Certifiés

Patrice BARTHELEMY et François CARRE, élus en CAPA PLP

Didier VANOTTI et Gérard COSTE, élus en CAPA PEGC

Miloud BEN AMAR et Laurent PINOT, élus en CAPA CPE

Antonio SATURNO et Sandrine BAGUET, élu(e)s en CCP Enseignants non titulaires

Smaïn AFARTOUT et Mélanie CARTON, élu(e)s en CCP Non enseignants, non titulaires

Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer et vous défendre que grâce aux cotisations de ses adhérents. Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre j'adhère → <http://sections.se-unsa.org/reims/spip.php?article109>

Pour vous désinscrire de la lettre électronique, envoyez un mail en retour